

LES ÉLUS TRANCHENT À 13 CONTRE 7

Sherbrooke aura son protecteur du citoyen

DAVID BOMBARDIER

david.bombardier@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les Sherbrookoïses auront leur protecteur du citoyen. Après une heure de débat passionné, les élus municipaux de Sherbrooke ont finalement tranché, à 13 contre 7, en faveur de la création d'un poste d'ombudsman.

Le nouveau maire de Sherbrooke, Bernard Sévigny, a donc remporté son pari, lui qui avait tenté en vain de doter Sherbrooke d'un ombudsman en 2007, alors qu'il était conseiller municipal. Sa suggestion avait été rejetée par 10 élus, alors que seulement 6 y étaient favorables.

La décision d'hier a été accueillie par des applaudissements nourris de plusieurs citoyens, qui ont patienté jusqu'à 22 h pour obtenir le résultat du vote.

L'ombudsman offre une possibilité de dernier recours aux citoyens qui se sentent lésés par une décision de l'administration municipale, a fait valoir le maire Sévigny à ses collègues du conseil. Actuellement, ces plaintes sont traitées par les hauts fonctionnaires et les élus. Cette instance apolitique est déjà présente à Montréal, Québec, Gatineau et Saguenay.

Quelques conseillers muni-

Élus en faveur

- Bernard Sévigny
- Mariette Fugère
- Roger Labrecque
- Louida Brochu
- Rémi Demers
- David Price
- Robert Pouliot
- Pierre Boisvert
- Diane Délisle
- Bruno Vachon
- Julien Lachance
- Chantal L'Espérance
- Pierre Tardif

Élus opposés

- Serge Paquin
- Nicole Bergeron
- Jean-Guy Demers
- Jean-François Rouleau
- Serge Forest
- Nathalie Goguen
- Marc Denault

cipaux estiment que les élus jouent déjà le rôle de protecteur du citoyen.

Au contraire, croit Louida Brochu. «Nous sommes très mal placés pour trancher un conflit parce qu'on a souvent des liens avec les deux parties. On ne peut être juge et partie», a-t-il plaidé, en ajoutant que «la démocratie, ça ne s'exerce pas seulement aux quatre ans».

Roger Labrecque, qui était opposé en 2007, a changé son fusil

d'épaule. «Des citoyens peuvent être lésés même si on les aide à 100 pour cent», a-t-il souligné.

Depuis la fusion municipale, le budget a pratiquement doublé et les dossiers ont été multipliés par sept ou huit, si bien que les fonctionnaires peuvent faire des erreurs, a pour sa part affirmé Robert Pouliot, en appui à la proposition.

Le président du comité exécutif et du conseil municipal, Serge Paquin, a enregistré sa dissidence en précisant qu'il avait «d'énormes doutes» sur la pertinence de créer une telle instance à Sherbrooke. En se basant sur les résultats obtenus à Montréal, le protecteur du citoyen devrait donner raison à environ 10 citoyens par année à Sherbrooke, ce qui est très peu, évalue-t-il.

«Si un citoyen se considère lésé, ce n'est pas l'ombudsman qui va régler son problème, a soutenu Nathalie Goguen. Le citoyen va quand même devoir se présenter en cour pour demander réparation.»

Le poste d'ombudsman nécessitera un budget annuel évalué à 50000 \$. Quelques élus, dont Nicole Bergeron, Marc Denault et Jean-Guy Demers, auraient voulu reporter la décision à 2011 compte tenu du contexte budgétaire actuel. «On va probablement devoir couper

dans les services et, au même moment, on crée un nouveau poste», a déploré Jean-François Rouleau.

Le bureau de l'ombudsman comprendra un secrétaire général rémunéré et dix commissaires bénévoles. À ce sujet, Serge Forest aurait préféré qu'on ré-

munère les commissaires «à la hauteur de leur fonction».

Rémi Demers aurait pour sa part souhaité que les organismes paramunicipaux, comme la Société de transport de Sherbrooke, soient couverts par le protecteur du citoyen, ce qui semble complexe.



SOLDES ACTUELS



ÉPARGNEZ JUSQU'À 60%

Sélection de bikinis et tangas

2⁹⁹

RÉG. JUSQU'À 8.00



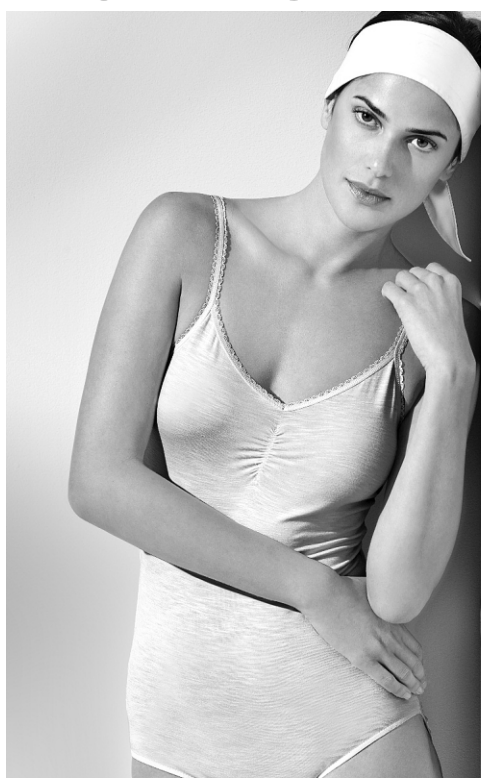
miiyu

ÉPARGNEZ 50%

Le plongeant rayures contraste

9⁹⁹

RÉG. 20.00



ÉPARGNEZ 45%

Le justaucorps ballerine

14⁹⁹

RÉG. 28.00